

LE PARTI DES HOMMES D'AFFAIRES

Le Constitutionnel disait l'autour, à propos de l'élection de M. Rouher :

Il y a dans l'Assemblée nationale un grand nombre de députés que les combinaisons, les amalgames, les compromis très-complicés des centres avec les extrêmes commencent à fatiguer beaucoup. Ils vont pouvoir se ranger autour d'un homme qui, par caractère et par dignité, doit rester étranger à ces exercices; il ne tiendra qu'à eux, s'ils veulent, de créer un parti nouveau, le chef. On ne s'y occupera ni de couleurs, ni de mélanges, ni d'une dynastie quelconque, mais du moyen le plus rapide et le plus sûr de rendre à la France sa prospérité, sa tranquillité et son droit. Il n'est pas possible que ce parti ne devienne pas en peu de temps le plus fort et le plus populaire.

Nous ne nous arrêterons pas à relever ce qu'il y a de singulier à transformer M. Rouher en simple homme d'affaires, qui n'a rien à démêler avec les « couleurs, les mélanges, les dynasties. » Ce pauvre M. Rouher! chacun sait en effet qu'il n'a jamais rien eu de commun avec la politique.

Il n'est pas besoin de remonter même au temps où il était vice-empereur pour prouver qu'il a affaire avec les partis et les dynasties. Sa circonscription n'est pas encore tellement oubliée, et il y a assez largement déployé le drapeau bonapartiste pour qu'on ne puisse ainsi le transformer en un bon bourgeois qui vient tout simplement faire les affaires du pays.

Mais à quoi bon discuter? Ce qui est clair comme la lumière du soleil ne se prouve pas.

Nous voulons seulement attirer l'attention sur le danger très-réel dont ces quelques lignes sont une manifestation. Il n'est pas douteux en effet qu'elles indiquent la tactique que M. Rouher essaiera de suivre. Sa valeur comme orateur d'affaires est incontestable. Nul mieux que lui ne sait porter la lumière dans ces questions compliquées, jouer avec les chiffres, les semer avec un art infini dans son argumentation ou les grouper en bataillons formidables.

Ajoutons qu'il se trouve à la Chambre le représentant naturel du libre-échange. Nul doute qu'il n'essaie de se faire par le moyen des discussions commerciales et économiques un parti considérable à la Chambre, parti dont M. Rouher compte bien faire bénéficier tôt ou tard le bonapartisme.

Le gouvernement lui fait malheureusement la partie belle par ses tendances rétrogrades. Quelle aubaine pour les bonapartistes de pouvoir prendre sous leur protection l'industrie menacée, les intérêts véritables du commerce, l'avenir économique du pays! Et ils le feront! A cela il n'y aurait que deux remèdes: l'un, qui n'est pas en notre pouvoir, serait que le gouvernement revint à des doctrines plus saines en matière économique; l'autre serait, et nous n'y faillirions pas, de protester sans cesse contre ce soi-disant détachement des partis, contre cette prétention qui s'annonce de ne vouloir être que des gens d'affaires, contre cet essai de jeter un voile sur le passé et de donner le change au pays.

RACHAT DE LA FRANCE

Nous recevons de MM. les internes des hôpitaux la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur en chef, Les internes des hôpitaux de Lyon désirent contribuer, pour une somme de mille francs, à la souscription pour la libération du territoire. Ils verseront cette somme dès qu'un comité sera organisé à Lyon et aux conditions de la réunion de Nancy, à savoir : que la souscription totale, en France, atteigne un demi-milliard. Veuillez agréer, monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Ch. MONTAUDO, interne des hôpitaux. Lyon, le 16 février 1872.

La Société des sciences médicales de Lyon, dans sa séance du 14 février, a voté la somme de 2,000 fr. pour hâter la libération du territoire. Cette somme, si faible en apparence, représente les quatre cinquièmes du capital économisé par la Société depuis sa fondation en 1861.

Il n'est pas inutile d'ajouter que cette Société ne reçoit aucune subvention et n'a d'autres ressources que la cotisation de ses membres pour publier ses travaux et subvenir à ses autres dépenses.

Nous avons fait connaître hier la circulaire de M. Aimeux, chef de section de la voie P.-L.-M. Nous trouvons aujourd'hui dans le *Moniteur* la mention suivante :

M. le chef du dépôt de la locomotion de Lyon nous écrit que presque tous les agents de ce dépôt adhèrent généreusement à l'idée de la souscription.

La souscription s'est organisée à Arras et on y a constitué un comité local. C'est le conseil municipal, dans sa dernière séance, qui l'a insérée, sous le patronage du préfet, de l'évêque et du général commandant la subdivision.

D'après des calculs basés sur le chiffre de 500-mille, M. le maire a constaté que le Pas-de-Calais pouvait souscrire pour 11 millions et demi et l'arrondissement d'Arras pour 2 millions 900,000 francs.

Vingt-sept membres du comité havrais ont souscrit 507,600 francs, sur lesquels 118,100 francs seront versés sans condition.

Les engagements suivants ont été adressés à la présidente du Comité des dames du Havre: M. Jules Mazurier, 50,000 francs, sans condition, payables au premier appel du Comité, plus 1,000 francs pour les frais de propagande.

M. Emile Masquelier, 60,000 francs, dont 10,000 francs ferme; M. H. Delarocque, 60,000 francs, souscrits dans les mêmes conditions. Et les signés de la souscription havraise n'est pas encore officiellement donné, et les registres d'inscription publique ne seront ouverts que demain. Le Havre a le droit d'être fier d'un aussi magnifique début!

Une commune du département de Meurthe-et-Moselle s'est, paraît-il, réellement distin-

guée. Malzéville ne compte que 1,800 habitants, et déjà elle a fourni à la souscription nationale plus de 16,000 fr. M. de la Salle, président du comité, nous signale la belle action d'un militaire qui, ne pouvant donner une obole à la souscription, coupa, séance tenante, la chaîne de sa montre et l'offrit aux quêteuses.

— A Mantes, on a déjà recueilli 40,240 fr. 25 centimes.

Un trait touchant. Les vieillards de l'hospice ont abandonné pour un temps leur tabac et leur café pour pouvoir souscrire.

— A Malosherbes (Loiret), on annonce 14,000 fr. M. le vicomte d'Abville, député du département, s'est inscrit sur cette liste pour une souscription de 1,000 fr.

— Un bal qui a eu lieu lundi dans les salons de l'Hôtel-de-Ville de Bernay, organisé par la Société philharmonique de cette ville pour la libération du territoire, a produit plus de 2,000 fr.

— M. de Saint-Genis, président du comité des dames de Vitry-le-François, écrit que dans cette localité de 7,000 âmes, l'œuvre a déjà obtenu 12,000 fr. en chiffres ronds.

Le comité a reçu, en outre, des médailles, des bijoux, des pièces d'argenterie.

— A Etampes, une première liste a produit 20,000 fr.

— Le dernier numéro du *Journal de la Nièvre* constate pour Nevers un chiffre de souscriptions s'élevant à 173,500 fr. Les listes sont ouvertes depuis quatre jours seulement.

— Les souscriptions recueillies à Rouen se montent actuellement au total de 232,000 fr. environ.

— Les dames de l'île de la Réunion résidant à Paris ont recueilli, sur une première liste de souscription, la somme de 83,760 fr.

— A Nogent-sur-Seine, on a recueilli 192,000 fr.

Une histoire, pour finir, à la fois originale et touchante, tirée d'une lettre de Calais, envoyée au *Moniteur* et que ce journal intitulé : "Un mouton patriote."

Tout le monde s'ingénie à trouver quelque nouvelle combinaison pour grossir le précieux trésor destiné à la libération du territoire.

Oui, tout le monde, car écoutez cette histoire touchante d'un mouton excommunié patriote : Il avait été mis une première fois en loterie; l'heureux gagnant le remit en loterie; le reraquant fait de même, et l'on ne saurait prévoir quand cela finira. On peut dès aujourd'hui dire que ce mouton rapportera son pesant d'or à la souscription. Je songeais bien un peu le deux porte-laine d'inspirer ces déterminations géné-

COURRIER DE PARIS

17 février 1872.

Aujourd'hui, avant de parler politique, nous allons, si vous voulez bien, voguer en pleine peinture.

Je suis allé hier à l'Exposition du Cercle des Mirilions, et je sors tout à l'heure de la salle Drouot où a lieu celle de M. Michel de Trélatine (et non Tréquet comme on me l'a imprimé l'autre jour).

Commençons par le commencement. Les Mirilions (cercle de l'Union artistique) sont place Vendôme, près de l'ancien étal-major de l'ancienne garde nationale. Ce sont presque tous des hommes appartenant au monde des arts. Mermet, Gendron, Mario Uchard, Sardou, etc., etc., en font partie.

Ce cercle, un des plus chers de Paris (500 francs la première année, 300 pour les suivantes) est aussi l'un des plus agréables. L'hôtel est beau, bien aménagé; on y donne des bals, des concerts, et l'on y joue à huis-clos, dans une salle *ad hoc*, des pièces dont l'esprit est d'une nature si drôlatique qu'il ne serait pas permis de lui laisser courir les rues.

C'est dans la salle de spectacle que se trouve l'exposition, qui consiste en une centaine de toiles appartenant aux membres. Je note de mémoire :

— Une *Mauvesque*, grandeur naturelle, par Dubuffé; tête charmante, grande exactitude de détails;

— Une *Voiture de masques*, par Lami, le célèbre aquarelliste;

— Deux *Pifferari*, de Bonnat; cadre tout petit, figures pleines d'expression;

— Portrait de M. Gerôme (M. Goupil) par Jablart;

— *Souvenir des Vosges*, par Doré; toujours le même dessin de cet artiste, un torrent écumeux dans une gorge sombre;

— Portrait de Coquelin aîné, par Vibert; le jeune sociétaire du Théâtre-Français est représenté dans le rôle du marquis de Mascarielle, des *Précieuses*;

— Après la guerre, par M. Henriette Brown, nom artistique qui signifie M^{me} de Saulx, femme d'un directeur des affaires étrangères; ce tableau qui représente deux jeunes filles en deuil, l'une la tête inclinée et les yeux rouges, l'autre le front caché dans les mains, est ce que j'ai vu de mieux, de plus sobre et de plus vrai, en ce genre où il est si facile d'être faible.

Enfin, et pour ne pas prolonger cette nomenclature à l'infini, les *aquarelles orientales* du regretté Henri Regnault, qui étaient la grande attraction de cette exposition.

Je ne suis pas assez compétent pour apprécier d'un manière valable la richesse de couleurs de cette œuvre posthume, le relief étonnant des lours tapis mauvesques, et la *Morbidezza* des figures de femmes étendues sur les coussins; ce que je puis vous dire, c'est que les connoisseurs admirent beaucoup, et que M. Breton, la fiancée de Henri Regnault, qui lui avait donné ces deux aquarelles quelque temps avant sa mort, en a refusé 150,000 francs d'un des plus riches collectionneurs de France. Elle porte toujours le deuil de l'artiste et ne veut céder ce souvenir à aucun prix.

Tout à côté, sont deux petits bronzes de cavalier, également dus à Duprezval.

C'était un homme fort original que Henri Regnault, mais admirablement doux. Il avait en musique, dit-on, presque autant d'aptitudes qu'en peinture. En revanche, de trois frères qu'il laisse, deux passent pour avoir l'esprit complètement dérangé, et le dernier, qui n'en vaut guère mieux, vit tout seul dans un chalet des Vosges, sans vouloir de relations avec personne.

Citerai-je encore deux tableaux de Puvis de Chabannes, deux portraits de M. Jacquemont, un Diaz, un Corot, des aquarelles de Pils...

En somme, point ou peu de véritables maîtres dans cette galerie, et les expositions de l'Hôtel-des-Ventes, autrement riches, font aussi une tout autre impression.

A celle dont je sors, la foule est grande, quoique ce soit le jour des entrées particulières. Alexandre Dumas, Théophile Gautier, Paul de Saint-Victor, Garnier, architecte du nouvel Opéra, Laugel, secrétaire du duc d'Aumale, et tant d'autres plus ou moins connus, sont là au milieu des plus jolies femmes des deux faubourgs et des experts qui se promènent, la loupe à la main, devant les toiles microscopiques de Meissonnier.

Je prends la file. La série des Decamps ouvre la marche; puis les passages de Cabot, de Daubigny; les idylles de Camille Roqueplan; une *Malairie* de Hébert; une campagne de Théodore Rousseau, toute trompée d'une pluie récente; un *Ziem* ensoléillé (Venise); une suite de Diaz, vues de forêts et allégories, faciles à reconnaître à l'épaisseur de la couleur; des bergères de Pallizi; une *Bassee-cour* vivante, de Jacques...; enfin, quatre ou cinq Troyon, boucs au pâturage, boucs passant un bac, boucs passant un gué, toujours vrais, toujours beaux; et, au milieu d'eux, de jolies vaches au repos, par Rosa Bonheur.

Mais les groupes s'épaississent, ne circulent plus, nous arrivons devant les Meissonnier et les Delacroix. Les Delacroix sont bien connus de tous les Parisiens; ce sont ces cavaliers arabes, tantôt courant dans le désert, tantôt attaqués par le lion, que l'on a vu longtemps à la devanture de Durand-Ruel, rue de la Paix et rue La Fayette. Je n'y suis jamais vu les Meissonnier, dont le plus grand se couvrirait avec les deux mains et dont le plus petit ne reculerait pas la plus petite main de femme. Le sujet? C'est tout ce que c'est rien. Ici, un peintre du siècle dernier qui montre son tableau à un ami; là, un homme de la même époque qui lit près d'un kénaf. Eh bien sur ce front impénétrable, à la lumière de ce rayon du jour moins large qu'un coup de pinceau, le talent a trouvé le moyen de faire voir tout un monde; la pensée se dessine sous le front de l'homme et une vision de l'univers semble entrer par cette étroite fenêtre.

Il me tarde de savoir à quel chiffre atteindra la vente de lundi.

Aujourd'hui, à la Chambre, on attend la pétition des évêques à propos de Rome. Jolie scène encore, probablement! On prétend que l'abbé retirera son ambassadeur si nous n'ouvrons pas le nôtre. A sa place, il y a longtemps que d'autres l'auraient fait. Mais c'est est beaucoup plus politique en patientant et en nous laissant nous enfoncer. Puis nous verrons un jour ce que cette belle attitude de notre part nous rapportera!

Les légitimistes parlent plus que jamais de *El Re Néto*; ils ne veulent entendre à rien autre. Tant mieux!

Ils disent que le centre droit ne cherche qu'à organiser la « royauté légitime de la révolution ».

Vous verrez dans les journaux les différentes versions relatives à l'enterrement de M. Conti. La vérité est que M. Rouher a été enterré nué qu'acquiescé, et que, montant dans une voiture, il a eu quelque peine à refermer la portière.

Il ne paraît devoir venir à la Chambre que lundi; en attendant, son salon, celui de M. Pinard et autres ne désemplissent pas. On espère que les députés se réuniront enfin devant l'ennemi commun; n'y comptons pas trop pourtant, et souvenez-vous de ceci: il y a une chose que la droite déteste plus que l'empire, c'est la gauche; et il y a une chose que la gauche déteste plus que ce même empire, c'est la droite.

N.

N.

N.

N.

N.

N.

N.

N.

N.

N.

N.

N.

N.

N.

N.

N.

N.

N.

N.

N.

N.

N.

N.

N.

N.

N.

N.

N.

des « poches », et l'on n'a pas jugé à propos de répondre au cartel du député breton.

Il faut rendre cette justice à M. Dahirel que l'esprit ne lui a point fait défaut; ni le trait, ni la verve.

Tout naturellement il a commencé par reprocher à M. de Pressensé, qui repoussait sa proposition comme irritante, de « passionner le débat. » C'est vous dire, M. Dahirel? Il n'aime pas du tout la constitution Rivet, « un vrai nid à procès. » Mais il respecte beaucoup M. Thiers qui est le plus grand républicain de l'époque, « (lire général.) La gauche, continue-t-il, constituerait bien, s'il s'agissait d'établir la République.

« Quelle République? crie-t-on à droite. — Et vous, répond-on à gauche, quelle monarchie? — La légitime, la traditionnelle, l'éric le député breton; qu'on nous apporte là, la tribune, deux trénes, une pour la monarchie, une pour la République, et séance tenante... Quant aux républicains, M. Dahirel les met au défi de faire une constitution... »

Tout ceci a bien peu de rapport avec le texte et l'objet de la proposition.

Aux termes de cette proposition, les messages seraient adressés au président de l'Assemblée, et une commission de quinze membres serait nommée pour rédiger la réponse. M. Dahirel croit utile cette communication et cet examen préalable du message, pour le cas où ce document contiendrait quelque passage dirigé contre l'Assemblée (sic), cela s'est vu.

La proposition de M. Dahirel a ce défaut capital d'attaquer de biais, incidemment, la question des réformes constitutionnelles et de l'introduire, selon l'expression de M. de Pressensé, sous une forme aiguë et avec un caractère bien marqué de méfiance pour une haute personnalité.

Cette critique suffirait, c'est la vraie, la bonne, il ne serait ni efficace, ni digne d'être par la petite porte des médiocrités de détail ou des embûches personnelles dans ce grave débat de la réforme constitutionnelle. Quant aux raisons tirées de l'inopportunité de la discussion, des péris de la prise en considération, en présence de certaines manifestations du dehors, quoiqu'un peu banales, elles ont aussi leur valeur. C'étaient d'ailleurs les questions de l'ordre du jour gouvernement, ce n'est pas le ministre de M. Thiers qui faut valoir, et de fait elles n'ont point paru valoir à la Chambre, puisqu'elles ont entraîné l'ajournement à deux fois.

C'est M. Dahirel lui-même qui a proposé l'ajournement, prévoyant qu'il serait battu, s'il insistait.

Au fond, peu sérieux, M. Dahirel!

L'Assemblée a décidé qu'elle passerait à la deuxième délibération sur une proposition de MM. Vilfeu et Desjardins, ayant pour objet d'ajouter aux articles 471 et 75 du Code pénal, des dispositions répressives de l'ivresse. Le projet de loi ne comprend pas moins de quinze articles.

Le délit d'ivresse manifesté dans les rues, places publiques, cafés, cabarets, est puni de l'amende ou de la prison, ou des deux ensemble, et enfin, dans le cas de double récidive, de la privation des droits d'électeur et d'éligibilité.

Un projet de cette nature, si moral dans ses fins, mais si délicat et si compliqué dans la variété des considérations auxquelles il donne lieu, demande à être étudié avec maturité et discuté à fond.

Parmi les dispositions répressives qu'il contient, celles-là soulèveront le moins d'objections qui s'appliquent aux débitants, cafetiers, cabaretiers, coupables d'avoir reçu chez eux des gens ivres.

Un peu de galimatias double avant de finir. On lit dans l'Union : « Nous appartenons à la France et au roi, et nous souhaitons que l'Assemblée n'oublie pas que parler des droits de la France, c'est reconnaître les droits du roi. »

« La France n'a pas à s'humilier pour revenir au roi. Le roi n'a point à se baisser pour retrouver la France. »

H. A.

H. A.

H. A.

H. A.

H. A.

H. A.

H. A.

H. A.

H. A.

H. A.

H. A.

H. A.

H. A.

H. A.

H. A.

H. A.

H. A.

H. A.

H. A.

H. A.

H. A.

H. A.

Table with 2 columns: Description of financial items and their amounts. Includes 'Réserve pour effets prorogés en souffrance' and 'Arrangés de valeurs transférées'.

Certifié conforme aux écritures: Le gouverneur de la Banque de France, ROULAND.

Bilan de la Banque d'Angleterre. Dénariés, 15 février, soir. Le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre donne les résultats suivants:

Table with 2 columns: Description of assets and liabilities of the Bank of England and their values in pounds.

ALGÉRIE

Voici d'après les derniers renseignements que publie aujourd'hui le Journal officiel la situation actuelle de notre colonie :

« La tranquillité règne dans toute la province d'Alger. »

« Une épidémie s'est déclarée dans quelques cercles sur la race ovine, et y fait de sérieux ravages. »

« Dans la province d'Oran, la situation politique n'a subi aucune modification. On se plaint seulement dans certaines parties du Tell de la recrudescence des vols et du vagabondage. »

« Dans l'extrême sud, des troupeaux ont été enlevés à nos Sahariens par un parti marocain qui guettait nos caravanes entrant du Gourara; mais celles-ci ont pu dérober leur marche à ces maraudeurs et arriver sans encombre à destination. »

« Le rétablissement de l'ordre s'affirme de plus en plus dans la division de Constantine. La colonne du général de Larocq se dispose à visiter le Souf et l'Oued Rir, où subsiste une légère surexcitation due aux rivalités des partis. »

« D'après les recensements officiels, les cultures seront moins étendues que l'année dernière, mais leur état est si florissant qu'on peut espérer un rendement avantageux. »

« La variole sévit dans la région kabyle, sans accroître cependant la mortalité d'une manière sensible. »

CHRONIQUE JUDICIAIRE

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

La justice en zig-zag.

Paris, 16 février.

Nos avocats bonapartistes sont ici dans la liesse. Mathieu a plus que jamais posé sa toque sur le côté. Le ruban rouge de Bussone frétille d'aise et passe par toutes les nuances de l'arc-en-ciel, Jousseau et la verbe et la démarche moins lourds. Le ventre ministériel de Gressier palpète voluptueusement sous la robe, et Chaix-d'Est-Ange lui semble prêt à chorégraphier devant la cour : *Nunc est bibendum, nunc pede...* — J'espère, comme dit de Muret :

« Que vous n'épargnez de vous parler latin. »

« D'où provient cette allégresse soudaine? Les contributions de guerre sont-elles soldées? La nation a-t-elle retrouvé le calme, la sécurité et la gloire? L'étranger a-t-il cessé de camper sur notre sol? Nos chères provinces nous sont-elles restituées? — Non, mais Rouher nous est rendu. »

Ecoutez-les : Rouher par-ci, Rouher par-là; le malin Rouher, l'éloquent Rouher, le fameux, le terrible, le divin Rouher! Ils vont partout colportant l'heureuse nouvelle. Demandez la grande élection de la Corse! J'imagine que l'émporté qui leur a apporté le bienheureux télégramme a été accueilli par eux comme le fut jadis par les vieillards d'Athènes le courrier hérodote de Marathon. Rouher! Ils ne cessent maintenant de nous corner ce nom-là aux oreilles. Ils affectent de se serrer la main avec des démonstrations de joie bruyantes. Ils fêtent publiquement le retour de l'île de Corse en attendant le retour de l'île d'Angleterre, le vice-empereur à défaut de l'empereur lui-même. Le palais n'est plus assez large pour eux.

Tout beau, messieurs de Chislehurst! triomphez modestement, je vous prie. Il n'y a pas encore d'empereur en France, et, comme dit-on ce matin M^e Dupont de Bussac, il n'y a qu'un vice de plus.

Donc, voici M. Rouher arrivé à l'Assemblée nationale. Curvu que le nouveau représentant ne se soit obligé maintenant d'apporter dans la lutte politique, et par respect de la couleur locale, les agissements familiers à ses électeurs insulaires.

Le stylet et le revolver ont été de tout temps d'aillieurs en honneur chez ses patrons, et, pour ne pas parler d'événements plus récents, il me revient en mémoire un détail historique que je ferai peut-être bien de rappeler ici.

Nous connaissons tous la tentative odieuse et ridicule du prince Louis, en 1840, mais, ce qui est un peu oublié aujourd'hui, c'est l'interrogatoire subi par le futur empereur, le 6 août 1840 devant le juge d'instruction de Boulogne-sur-Mer. Je ne sache pas que les publicistes qui, sur la fin de l'empire, ont redonné les grands procès politiques aient cité un seul passage de cet interrogatoire. Voici cependant quelques lignes qui ne doivent pas tomber dans l'oubli; je les extrais textuellement des archives de la Cour des Pairs :

« Voyant, dit l'inculpé, les choses prendre cette tournure, j'ai tiré un coup de pistolet chargé à balles dans un coup de tête, dans l'intention d'engager un conflit entre les personnes qui m'accompagnaient et la garnison. Ce conflit n'a point eu lieu. Je n'ai su qu'après que j'avais blessé un militaire. »

Vous entendez, bons gens, amis de l'ordre, qui considérez peut-être encore le philosophe de Chislehurst comme le sauveur passé et futur de la propriété, de la religion et de la famille, voilà les beaux sentiments qui animaient le cher homme de cette époque; voilà les doctrines qu'il avait; voilà l'excellent exemple qu'il léguait à l'avenir. Lorsque trente ans plus tard, Mégy, qui d'ailleurs était dans son domicile et résistait à une arrestation nocturne, a tiré dans les tas, vous l'avez appelé assassin. Mais quelle fétidité infligiez-vous à l'aventurier de Boulogne? O déshonneur! Bonaparte était empereur, et c'est au nom de ce malheureux pays de si douloureuses défaillances que la conscience des multitudes égarées chancelait parfois et succombait. Hélas! après de pareils spectacles, le sens moral s'évanouit, les notions du bien et du mal deviennent compliquées et confuses, on perd le respect auguste du devoir et la foi virile dans la patrie. Le scepticisme envahit les âmes. On s'habitue à considérer la vie comme une par-

tie de cartes dont tout l'enjeu est réservé à l'audacieux et au fourbe, et c'est ainsi que se déroulent, dans les grands peuples, Chichez bien, et, dans les événements, du 18 mars et de la Commune, vous retrouverez la tradition de Boulogne. La France a repris possession d'elle-même. Oserais, malgré la Corse, les leçons du passé être mises à profit!

Rouer revenir à mon propos, c'est le jour du Mardi-Gras que la nouvelle de l'élection de Rouher a circulé au palais.

Comme élection de carnaval, celle-là est assurément fort curieuse; mais il faut convenir que les descendants de Sempiero et de Paolo ont aujourd'hui la plaisanterie un peu bien lugubre.

Mardi! Dans l'ancien temps notre palais n'avait pas les élections, mais il avait ce qu'on nommait les causes grasses. C'étaient des procès simulés qui se plaidaient par les laocziens au chambre de Saint-Louis et par les avocats les plus célèbres devant la Grand-Chambre du Parlement. Les juges choisis étaient d'ordinaire burlesques. La discussion en était passablement licencieuse, et le vieux sel gaillard traquait souvent plus de raison dans la bouche des joyeux orateurs. « En quelle part, en quel temps, dit naïvement le vieux Exillip, et pour quel sujet que cette honnête licence de plaider les causes grasses ait été premièrement introduite, nous n'en pouvons rien n'ess

est nécessaire que l'administration municipale justifie... CHAPITRE PREMIER. Dépenses ordinaires. Frais d'administration.

N'ont pas pris part au vote: MM. Boullier, de Meaux, Chavassien. SAONE-ET-LOIRE. Ont voté pour: Messieurs Alexandre, Baron, Durand, Jordan, le général Pélissier, Renaud, Rolland, le général Guillemaut, de Lacroix, Boyssat.

La température, dont nous disions tant de bien il y a quelques jours, a changé à son désavantage depuis la dernière pluie. Dans la nuit d'hier samedi à aujourd'hui dimanche, elle a été beaucoup plus basse que les nuits précédentes.

Hier, place Bellecour, un officier de dragons qui passait en laissant traîner son sabre, ce qui n'a rien de bien coupable, a été insulté par deux jeunes beaux, de nous ne savons quel clan interlope. C'étaient: Des malins, des coureurs de bals, qui, sur les (tempes, Comme une fille, avaient deux gros accroches (oreurs).

phes les intérêts d'une classe sur ceux des autres classes. En cela se résume tout son programme de démocratie. Voici l'origine de ces dispositions. Bien qu'on méconnaisse la valeur propre de l'Etat comme organe de la vie politique, on s'imagine que tout, dans la société, doit se faire par un coup d'autorité gouvernementale.

ne voit plus de conciliation possible. Ils veulent trancher le débat par la force, par l'anéantissement des partis-contraire. On est venu, par exemple, à voir un antagonisme irrémédiable entre les deux grands facteurs de la production, le capital et le travail.

CHRONIQUE Nous croyons savoir qu'on fait des efforts très-énergiques pour constituer à Lyon un comité de souscription pour la libération du territoire.

Il existait jadis à Lyon l'usage d'une promenade analogue à celle de Saint-Fons, mais celle-ci ne se faisait pas en masques. Le premier dimanche après la Saint-Denis, la population lyonnaise presque tout entière allait en promenade au village de Bron.

Voici en quels termes le Moniteur viennois dément la nouvelle de la découverte d'indigopurine dans cette ville. Cette note est un message, qui doit induire tout homme honnête.

Non, les intérêts matériels, la richesse et les jouissances qu'elle peut donner, ne sont pas tout: la vie morale est au-dessus. Ce n'est point aux triomphes d'argent que s'adresse notre admiration et notre estime, c'est au désintéressement, au patriotisme, à l'honneur, au devoir accompli.

Le prince de Bismark a présenté au conseil fédéral un projet de loi réglant l'emploi de la langue allemande comme langue officielle en Alsace-Lorraine.

DÉPÊCHES DU SOIR 18 Février. — 8 heures du soir. Paris, 17 février. L'impôt sur les transactions n'est pas abandonné, mais ajourné.

Table with 2 columns: Art. 12, Art. 13, Art. 14, Art. 15, Art. 16, Art. 17, Art. 18, Art. 19, Art. 20, Art. 21, Art. 22, Art. 23, Art. 24, Art. 25, Art. 26, Art. 27, Art. 28, Art. 29, Art. 30, Art. 31, Art. 32, Art. 33, Art. 34, Art. 35, Art. 36, Art. 37, Art. 38, Art. 39, Art. 40, Art. 41, Art. 42, Art. 43, Art. 44, Art. 45, Art. 46, Art. 47, Art. 48, Art. 49, Art. 50, Art. 51, Art. 52, Art. 53, Art. 54, Art. 55, Art. 56, Art. 57, Art. 58, Art. 59, Art. 60, Art. 61, Art. 62, Art. 63, Art. 64, Art. 65, Art. 66, Art. 67, Art. 68, Art. 69, Art. 70, Art. 71, Art. 72, Art. 73, Art. 74, Art. 75, Art. 76, Art. 77, Art. 78, Art. 79, Art. 80, Art. 81, Art. 82, Art. 83, Art. 84, Art. 85, Art. 86, Art. 87, Art. 88, Art. 89, Art. 90, Art. 91, Art. 92, Art. 93, Art. 94, Art. 95, Art. 96, Art. 97, Art. 98, Art. 99, Art. 100.

Table with 2 columns: Art. 12, Art. 13, Art. 14, Art. 15, Art. 16, Art. 17, Art. 18, Art. 19, Art. 20, Art. 21, Art. 22, Art. 23, Art. 24, Art. 25, Art. 26, Art. 27, Art. 28, Art. 29, Art. 30, Art. 31, Art. 32, Art. 33, Art. 34, Art. 35, Art. 36, Art. 37, Art. 38, Art. 39, Art. 40, Art. 41, Art. 42, Art. 43, Art. 44, Art. 45, Art. 46, Art. 47, Art. 48, Art. 49, Art. 50, Art. 51, Art. 52, Art. 53, Art. 54, Art. 55, Art. 56, Art. 57, Art. 58, Art. 59, Art. 60, Art. 61, Art. 62, Art. 63, Art. 64, Art. 65, Art. 66, Art. 67, Art. 68, Art. 69, Art. 70, Art. 71, Art. 72, Art. 73, Art. 74, Art. 75, Art. 76, Art. 77, Art. 78, Art. 79, Art. 80, Art. 81, Art. 82, Art. 83, Art. 84, Art. 85, Art. 86, Art. 87, Art. 88, Art. 89, Art. 90, Art. 91, Art. 92, Art. 93, Art. 94, Art. 95, Art. 96, Art. 97, Art. 98, Art. 99, Art. 100.

Table with 2 columns: Art. 12, Art. 13, Art. 14, Art. 15, Art. 16, Art. 17, Art. 18, Art. 19, Art. 20, Art. 21, Art. 22, Art. 23, Art. 24, Art. 25, Art. 26, Art. 27, Art. 28, Art. 29, Art. 30, Art. 31, Art. 32, Art. 33, Art. 34, Art. 35, Art. 36, Art. 37, Art. 38, Art. 39, Art. 40, Art. 41, Art. 42, Art. 43, Art. 44, Art. 45, Art. 46, Art. 47, Art. 48, Art. 49, Art. 50, Art. 51, Art. 52, Art. 53, Art. 54, Art. 55, Art. 56, Art. 57, Art. 58, Art. 59, Art. 60, Art. 61, Art. 62, Art. 63, Art. 64, Art. 65, Art. 66, Art. 67, Art. 68, Art. 69, Art. 70, Art. 71, Art. 72, Art. 73, Art. 74, Art. 75, Art. 76, Art. 77, Art. 78, Art. 79, Art. 80, Art. 81, Art. 82, Art. 83, Art. 84, Art. 85, Art. 86, Art. 87, Art. 88, Art. 89, Art. 90, Art. 91, Art. 92, Art. 93, Art. 94, Art. 95, Art. 96, Art. 97, Art. 98, Art. 99, Art. 100.

Table with 2 columns: Art. 12, Art. 13, Art. 14, Art. 15, Art. 16, Art. 17, Art. 18, Art. 19, Art. 20, Art. 21, Art. 22, Art. 23, Art. 24, Art. 25, Art. 26, Art. 27, Art. 28, Art. 29, Art. 30, Art. 31, Art. 32, Art. 33, Art. 34, Art. 35, Art. 36, Art. 37, Art. 38, Art. 39, Art. 40, Art. 41, Art. 42, Art. 43, Art. 44, Art. 45, Art. 46, Art. 47, Art. 48, Art. 49, Art. 50, Art. 51, Art. 52, Art. 53, Art. 54, Art. 55, Art. 56, Art. 57, Art. 58, Art. 59, Art. 60, Art. 61, Art. 62, Art. 63, Art. 64, Art. 65, Art. 66, Art. 67, Art. 68, Art. 69, Art. 70, Art. 71, Art. 72, Art. 73, Art. 74, Art. 75, Art. 76, Art. 77, Art. 78, Art. 79, Art. 80, Art. 81, Art. 82, Art. 83, Art. 84, Art. 85, Art. 86, Art. 87, Art. 88, Art. 89, Art. 90, Art. 91, Art. 92, Art. 93, Art. 94, Art. 95, Art. 96, Art. 97, Art. 98, Art. 99, Art. 100.

Table with 2 columns: Art. 12, Art. 13, Art. 14, Art. 15, Art. 16, Art. 17, Art. 18, Art. 19, Art. 20, Art. 21, Art. 22, Art. 23, Art. 24, Art. 25, Art. 26, Art. 27, Art. 28, Art. 29, Art. 30, Art. 31, Art. 32, Art. 33, Art. 34, Art. 35, Art. 36, Art. 37, Art. 38, Art. 39, Art. 40, Art. 41, Art. 42, Art. 43, Art. 44, Art. 45, Art. 46, Art. 47, Art. 48, Art. 49, Art. 50, Art. 51, Art. 52, Art. 53, Art. 54, Art. 55, Art. 56, Art. 57, Art. 58, Art. 59, Art. 60, Art. 61, Art. 62, Art. 63, Art. 64, Art. 65, Art. 66, Art. 67, Art. 68, Art. 69, Art. 70, Art. 71, Art. 72, Art. 73, Art. 74, Art. 75, Art. 76, Art. 77, Art. 78, Art. 79, Art. 80, Art. 81, Art. 82, Art. 83, Art. 84, Art. 85, Art. 86, Art. 87, Art. 88, Art. 89, Art. 90, Art. 91, Art. 92, Art. 93, Art. 94, Art. 95, Art. 96, Art. 97, Art. 98, Art. 99, Art. 100.

Table with 2 columns: Art. 12, Art. 13, Art. 14, Art. 15, Art. 16, Art. 17, Art. 18, Art. 19, Art. 20, Art. 21, Art. 22, Art. 23, Art. 24, Art. 25, Art. 26, Art. 27, Art. 28, Art. 29, Art. 30, Art. 31, Art. 32, Art. 33, Art. 34, Art. 35, Art. 36, Art. 37, Art. 38, Art. 39, Art. 40, Art. 41, Art. 42, Art. 43, Art. 44, Art. 45, Art. 46, Art. 47, Art. 48, Art. 49, Art. 50, Art. 51, Art. 52, Art. 53, Art. 54, Art. 55, Art. 56, Art. 57, Art. 58, Art. 59, Art. 60, Art. 61, Art. 62, Art. 63, Art. 64, Art. 65, Art. 66, Art. 67, Art. 68, Art. 69, Art. 70, Art. 71, Art. 72, Art. 73, Art. 74, Art. 75, Art. 76, Art. 77, Art. 78, Art. 79, Art. 80, Art. 81, Art. 82, Art. 83, Art. 84, Art. 85, Art. 86, Art. 87, Art. 88, Art. 89, Art. 90, Art. 91, Art. 92, Art. 93, Art. 94, Art. 95, Art. 96, Art. 97, Art. 98, Art. 99, Art. 100.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyons, le 17 Février 1872.

Table with columns: SORTES, FRANCE, PIEMONT, ITALIE, BENGAL, CHINE, JAPON, PÈSES, Poids. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, FRANCE, PIEMONT, ITALIE, BENGAL, CHINE, JAPON, PÈSES, Poids. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses.

SAINT-ÉTIENNE, 17 Février 1872.

Table with columns: SORTES, FRANCE, PIEMONT, ITALIE, BENGAL, CHINE, JAPON, PÈSES, Poids. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, FRANCE, PIEMONT, ITALIE, BENGAL, CHINE, JAPON, PÈSES, Poids. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses.

VALENCE, 14 Février.

Table with columns: SORTES, FRANCE, PIEMONT, ITALIE, BENGAL, CHINE, JAPON, PÈSES, Poids. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses.

AUBERNAIS, 17 Février.

Table with columns: SORTES, FRANCE, PIEMONT, ITALIE, BENGAL, CHINE, JAPON, PÈSES, Poids. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses.

Avignon, 17 Février.

Table with columns: Organsins, Trames, Grèges, Total. Values: 411 79, 824 53, 160 06, 1396 38.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: Organsins, Trames, Grèges, Total. Values: 142, 1056, 1276.

THÉÂTRES

Spectacles du 18 février 1872. Grand-Théâtre. — Le Toréador, opéra-comique. — Roland à Roncevaux, grand opéra. — Le Désespoir de Serinet, ballet.

Bulletin météorologique du 18 Février

Meteorological table with columns: THERMOMÈTRE, PRESSION, ÉTAT, VENT. Values: minima maxima, 0,748, pur, N.

Exposition universelle de Lyon 1872

BULLETIN OFFICIEL

La partie officielle du Bulletin est seule consacrée aux communications de la Direction de l'Exposition: l'Administration du journal dispose en toute liberté de la partie non officielle, qui est spécialement affectée aux Expositions, dont elle recueille avec empressement les avis, les conseils et les réclamations.

L'Abonnement part du 10 juillet 1871 à fin octobre 1872

Prix pour la France: 16 Francs.

ON S'ABONNE:

Au siège de l'Administration, 90, boulevard Montparnasse, 90, à Paris; Ou à la Succursale, rue Comfort, 14, à Lyon, chez M. V. FOURNIER, directeur.

EN VENTE

Aux bureaux de la Revue-Album, de l'Exposition de Lyon, 1, rue de la Préfecture. Au profit de l'Œuvre de la DÉLIVRANCE NATIONALE et au prix de 5 fr.

L'HISTOIRE DE LA GUERRE

de 1870-1871. Contenant la narration complète de la troisième invasion: — Ornée de gravures, portraits, etc., et cartes géographiques.

Chaque acheteur recevra en outre, gratuitement, tout ce qui a paru à ce jour de la Revue-Album.

Le montant de la vente sera versé à la caisse spéciale de la Trésorerie générale du Rhône.

Exposition Universelle de Lyon 1872

PUBLICATION OFFICIELLE

LE LIVRE D'OR

Des Industriels et des Exposants. Magnifique publication éditée avec le luxe qui caractérise un grand livre.

Une livraison spéciale de l'ouvrage a été préparée, elle contient, comme texte, un avant-propos historique de l'Exposition, la géographie du marché, Mac-Mahon; comme gravure, une vue d'ensemble de l'Exposition à Lyon, et hors-texte, le portrait du maréchal Mac-Mahon.

Qui dit Livre d'Or, dit Archives nobilitaires.

Le Livre d'Or des Industriels et des Exposants, est, en fait, destiné à enregistrer les titres et à perpétuer le nom des artistes, des inventeurs et des industriels, qui ont le plus contribué, par leur mérite et leurs œuvres, à relever l'éclat de l'Exposition, qui, de simple concours du travail qu'elle était dans le principe, est devenue, par la force des circonstances, un acte de patriotisme et de revendication.

Le prix de l'ouvrage complet (50 à 60 liasses) pour les mille premiers souscripteurs qui enverront leur adresse avant le 31 janvier courant, ne sera que de 30 Fr. passé ce délai, il sera de 45 Fr. — Le prix de la livraison détachée est de 1 Fr.

Les mille premiers souscripteurs figureront dans la liste d'honneur des souscripteurs-fondateurs.

ON SOUSCRIT: Au siège de l'Administration, 90, boulevard Montparnasse, 90, à Paris; Ou à la succursale, rue Comfort, 14, à Lyon, chez M. V. FOURNIER, directeur.

GRAND MUSÉE FRANÇAIS

rue de la Barre, Lyon. LUNDI 19 FÉVRIER EXPOSITION EXTRAORDINAIRE de la riche collection de sujets en cire que possède M. BOISSEL, directeur de cet établissement.

LE PRODUIT TOTAL

de la RECETTE de ce jour sera versé à la Banque de France au compte de la SOUSCRIPTION NATIONALE de la DÉLIVRANCE DU TERRITOIRE

HUILE D'OLIVE

On se sert souvent du nom d'huile d'olive pour vendre comme provenant de Nice des mélanges malsains et frauduleux. — Le consommateur intelligent doit donc, pour éviter ces coupables abus, s'adresser directement à des maisons honorables du pays de production.

PRIX-COURANT

E. LAMBERT & Co, de NICE. HUILE VIERGE: L'estagnon de 50 lit. f. 25 — 75

A LOUER DE SUITE

Divers Appartements, chemin du Grillon, n° 23. — Beau point de vue; jouissance du clos; salle de billard et jeux de boules. — S'y adresser.

GRAINES DE VERS A SOIE

DU JAPON Importation directe (8e année) CARTONS ANNUELS VERTS ET BLANCS, chez MM. A. BENOIT, J. MIROGLIO ET Cie LYON ET MARSEILLE.

Les succès sans précédents obtenus par les Pilules de famille de A. BARRAÏ sont dus principalement à leurs propriétés éminemment hygiéniques, toniques, purgatives, dépuratives et digestives. Ce précieux produit renferme, en effet, tous les éléments constitutifs d'un bon et efficace médicament. C'est le purgatif le plus doux et le plus agréable, le digestif le plus puissant et le dépuratif le plus sûr et le plus énergique. Aussi en recommandons-nous l'usage au moindre malaise, à l'amaigrissement, à la constipation, à l'insomnie, à l'agitation, et rendra service à l'humanité.

Le corps médical recommande:

LA TISANE de FRÈRE CHARLES connue depuis longtemps et toujours employée avec succès contre les douleurs, le rhumatisme et la goutte.

Le corps médical recommande:

LE SIROP PECTORAL CALMANT du docteur Deschamps. Prix: 2 fr. le flacon.

UNE FABRIQUE

d'objets de première nécessité faisant 400 à 500 mille francs d'affaires, désire augmenter son commerce, et demande un commanditaire pour 50 à 60 mille francs. On donnerait un intérêt sur les affaires et au besoin un emploi dans la maison. Bénéfice au dernier inventaire, 50 mille fr. Écrire poste restante, à Lyon, aux initiales N. L., n° 38. 2404

COMMERCE A REMETTRE

La suite d'une maison d'habillements confectionnés en gros fondée en 1842. HEYMANN, Valeuc (Drôme). 2222

Journal Suisse

LA FAMILLE

Journal pour tous. Publié sous la direction de A. VUILLET avec de nombreuses illustrations et couvertures imprimées, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois, par livraisons de 24 pages.

Ce journal, qui a en vue la récréation aussi bien que l'instruction, est entré dans la troisième année de son existence. Il renferme des articles d'histoire, de géographie, de voyages, de sciences, d'histoire naturelle, des nouvelles, des biographies d'hommes illustres et de Suisse distingués, des fragments de littérature des poésies (quelques fois avec accompagnement de musique), des actualités, des décors, des variétés, des faits saillants se rattachant à la statistique, à l'acclimatation, des comptes-rendus d'ouvrages, etc., etc.

Prix d'abonnement pour l'année 1872: 4 fr. 50.

On s'abonne par l'envoi d'un mandat de poste, soit directement, chez Georges Bridel, place de la Louve, à Lausanne, soit chez Denis fils, libraire, 12, rue de Lyon, à Lyon. 2395

PARURES POUR MARIÉES

en Fleurs d'orangers de Paris. GAUTHIER 2, RUE DE LYON, 2.

UNE JEUNE ALSACIENNE

de Neuf-Brisach, munie de son brevet de capacité et pouvant fournir les meilleures références, désire trouver à Lyon une place d'institutrice. S'adresser, pour tous renseignements, au siège de la Société alsacienne et lorraine, 13, rue Adelaide-Perrin, tous les soirs de 7 à 9 heures.

LEÇONS D'ALLEMAND

de français et de piano. 22, QUAI JOINVILLE, 22.

JOLIE CHAMBRE GARNIE

près de la place Bellecour, que l'on céderait à bon marché, si l'on peut en échange donner deux fois par semaine des leçons de langue anglaise. S'adresser, par lettre, au bureau du journal aux initiales T. R. 2361

Annonces légales, judiciaires et Avis divers

Étude de M. Guillemin, avoué à Lyon, place d'Albon, numéro 1.

VENTE JUDICIAIRE

en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en deux lots séparés: 1° D'une maison avec hangar, jardin et dépendances, située au bourg de Saint-Dider-au-Mont-d'Or.

2° D'une carrière de pierres, située à Saint-Dider, hameau de Saint-Fortunat.

Mises à prix: Pour la maison, 5,000 fr. Pour la carrière, 500 fr.

Adjudication au samedi neuf mars huit cent soixante-douze, à midi.

Signé: GUILLEMIN, avoué. 2478

LE LIXIVIATEUR

L'Assemblée générale annuelle aura lieu lundi quatre mars, à deux heures, au siège social, à Villeurbanne. Modification des statuts. 2479

UN MAÎTRE TONNELIER

Alsacien, marié, père de deux enfants, demande une place de contre-maître dans une tonnellerie. S'adresser à M. Kastner, rue Clément, 7, Strasbourg.

CONSERVATION DE LA SANTÉ

PAR LES PILULES DE FAMILLE HYGIÈNE TONI-PURGATIVE, DÉPURATIVE ET STOMACHIQUE

contre les Constipations opiniâtres, Migraines, Maux d'estomac, de reins, Irritations d'intestins, Congestions cérébrales, etc. — Prix 3 fr. et 2 fr. Pharmacie Barraja, 115, c. Lafayette, Lyon.

Dépôt général: chez MM. Fayolle frères, pharm.-dr. 25

MME CHRETIEN

Traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale.

A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter la stérilité et les divers affections.

Mme Chretien compte 15 années de succès, qui dépassent toutes les prévisions. Cabinet de consultation de 10 heures du matin à 5 heures. Rue Bourbon, 9, au 1er, LYON.

MALADIES

Dartres, Scrofules, Aboès, Pertes, Taches à la peau, Teigne, Ulcères, Douleurs, Moux de poitrine et d'estomac

Gueris complètement par le BOB-SAVARIS, DÉPURATO-TONIQUE PERFECTIONNÉ Régénérateur du Sang des Humeurs

Expéditions par correspondance S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste Pharmacies de première classe Rue de la République, 12, 1er étage, rue Flandre, LYON

MAUVAISES DIGESTIONS

MAUX D'ESTOMAC. Traitement par l'elixir à la pepsine, à la diastase et aux lactate-alcalins (véritable suc digestif), de Dussaud, docteur en médecine, pharmacien de 1re classe, place de Rome, 9, Marseille. — Prix: 3 fr. Dépôt à Lyon, à la pharmacie-droguerie Gherblanc, rue Tupin, 12. 1383

MALADIES DE L'ESTOMAC et des INTESTINS

sont toujours guéries par la LIQUIDE DE BESSON au sirop d'écorces d'oranges amères. Les expériences faites depuis dix ans ont établi que ce sirop irradie la valeur du Sirop de Pepsine Besson, comme digestif et anti-neurvé. Il calme en peu de jours les vomissements spasmodiques, trépidations, douleurs ou crampes d'estomac, et facilite la digestion en sollicitant la sécrétion du suc gastrique. Il est employé avec le plus grand succès toutes les fois qu'il y a irritation d'intestins, soit constipations opiniâtres ou diarrhées chroniques, etc. Prix: 3 francs.

PASTILLES DE TAMARIN

Une à deux cuillerées dans un demi-verre d'eau comme laxatif; trois à quatre cuillerées comme purgatif.

PASTILLES DE TAMARIN, digestives et laxatives. Pour vaincre la constipation, 6 à 8 avant le repas. — Le flacon, 2 fr. la boîte, 1 fr. 50

Dépôt, pharmacie BESSON, cours Morand, 12, à Lyon, et dans toutes les principales Pharmacies et Drogueries.

AGENCE

pour la vente des immeubles RUE ROMAN, 29, AU 1er (Ci-devant place des Terreaux, 1)

A VENDRE

Belle Propriété, à 4 kilomètres de la station des Mouches de Vaise, sur le territoire de Dardilly. Superficie: 4 hectares et demi. Vaste maison bourgeoise toute en pierre, parterre, terrasse, salle d'ombrage, potager, prairies arrosées, vignes, terre et bois. Vue splendide, eau courante. Prix: 38,000 fr.

Maison d'une construction irréprochable, aux Brotteaux, achetée il y a dix ans 51,000 fr. Prix: 32,000 fr.

Maison de campagne entre la Mulatière et Oullins, sur la hauteur, à 200 mètres du passage des omnibus. Joli clos de 25 acres. Très-belle vue. Prix: 25,000 fr.

FABRIQUE

D'APPAREILS A GAZ Maison VELLAY et Co 25, RUE THOMASSIN, 25 (près la rue de Lyon), LYON

A louer à la Saint-Jean

Les LOCAUX qui ont servi à la teinturerie Guillot, Four, cours d'Herbouville, 8. Composés de divers corps de bâtiment reliés entr'eux par un jardin. S'adresser à M. Franchet, régisseur, rue d'Egypte, 2, de neuf heures à midi et de deux à quatre heures. 2453

Machines à Coudre

COSTAL 23, RUE GRENETTE, 23 LYON

Tapis, Sparterie, Aloès, Toile cirée

PARQUETS D'APPARTEMENT FABRIQUE DE STORES EN BOIS Testanier aîné 44, Rue Bourbon LYON Rue Bourbon, 44

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS

SUR LA PLACE DE LYON. Constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce. Abréviations: N nominal. — M. manque. — S. C. sans cours. Les prix sont cotés aux 100 kil. et au kil.; pour les spiritueux, à l'hectolitre et en détail; et hors barrières pour les marchandises sujettes aux droits d'octroi. Le 16 Février 1872.

Table with columns: Grains et Farines, CAPÉ, Cacao, Huiles, Graines fourragères et oléagineuses, AMANDES, POIVRE, Sucres, SIROP, Cafés, Spiritueux, Droguerie pour teinture et impression, Métaux.

COURS OFFICIEL DES SOIES DU 17 FÉVRIER 1872

Table with columns: ORGANSINS, TRAMES, GRÈGES. Rows include France, Piémont, Italie, Suisse, Chine, Japon.